

Lyon, le 26 mars 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Cohésion territoriale : la Métropole de Lyon accélère et atteint en 2025 un taux SRU global de 27%**

La Métropole de Lyon, engagée depuis de nombreuses années dans le rééquilibrage de l'offre de logement social sur son territoire, améliore son taux SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de +2% entre 2019 et 2025. Cette accélération est le fruit d'une politique volontariste en faveur du logement social et du rééquilibrage entre l'est, l'ouest et le centre de la métropole.

La loi SRU (Solidarités et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000 vise à produire du logement social afin de répondre à la pénurie de logements abordables et de veiller à la répartition équilibrée de cette offre sociale entre les communes dans un objectif de solidarité territoriale.

Ainsi, elle oblige certaines communes à disposer d'un minimum de 25% de logements sociaux sur les résidences principales. Sur la métropole, 28 communes dites SRU sont soumises à cette obligation, dont 10 ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de carence en raison du non-respect des objectifs de production fixés par l'État.

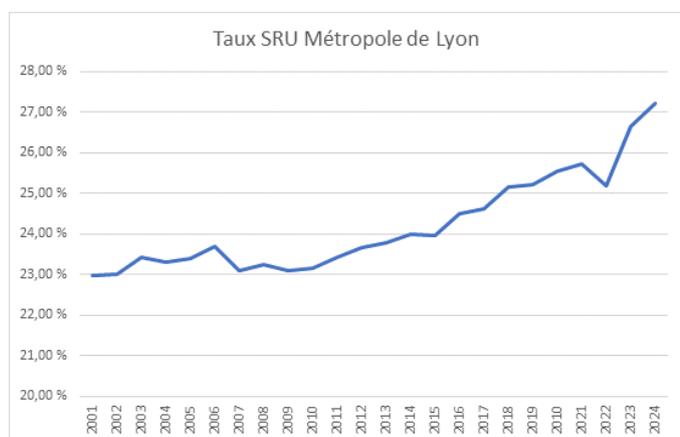
Afin de soutenir ces communes dans l'effort de production en vue de la mise en conformité avec la loi SRU, la Métropole de Lyon, cheffe de file de la politique de logement et habitat sur son territoire, en étroite collaboration avec l'État, est particulièrement mobilisée.

Cette mobilisation s'exprime à travers différents leviers d'actions pour améliorer les taux SRU des communes concernées dans un enjeu de cohésion sociale et de résorption des inégalités, avec des résultats significatifs.

Une forte progression du taux SRU depuis 2019

Malgré le contexte de crise qui a freiné fortement la construction de logements sociaux, la part de logements locatifs sociaux nouveaux augmente, boostée par les politiques métropolitaines

La Métropole a déployé des mesures conjoncturelles et outils d'action pérennes : le plan d'urgence pour le logement et l'immobilier, l'action foncière et les opérations d'aménagement qui ont permis de soutenir la production neuve.



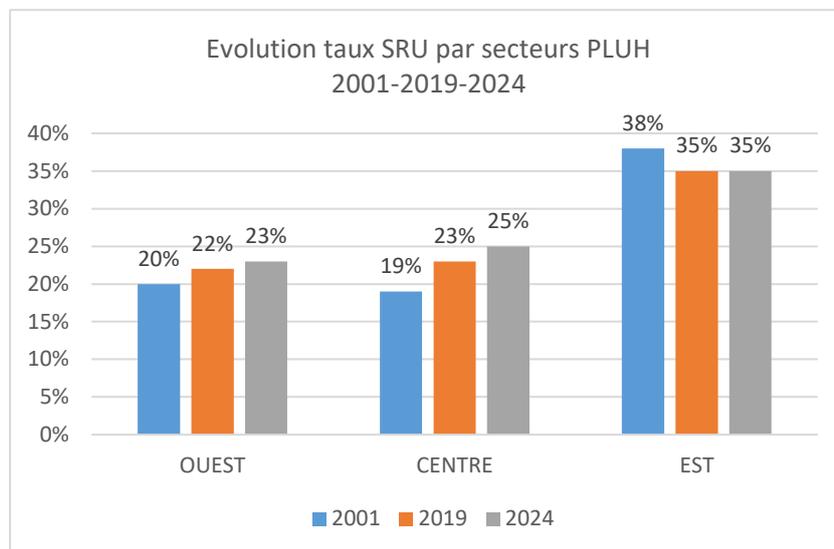
- ⇒ Le taux SRU global de la Métropole de Lyon est en hausse de +0,5 pts entre 2024 et 2025, atteignant 27,22%.
- ⇒ Depuis 2019, cette hausse s'élève à +2 pts, soit une nette accélération par rapport au mandat précédent, où l'augmentation du taux SRU était déjà à l'œuvre.

Le rééquilibrage de l'offre sociale à l'échelle du territoire se poursuit

Les nouveaux taux SRU 2024 soulignent aussi la poursuite du rééquilibrage de l'offre sociale à l'échelle du territoire, qui est l'un des objectifs majeurs du PLU-H.

La Métropole de Lyon se caractérise par une différenciation forte entre l'offre de logement social plus élevée à l'Est et plus faible à l'Ouest.

Les politiques déployées par la Métropole s'emploient à résorber ce déséquilibre, résultat de l'histoire urbaine du territoire, afin de favoriser la cohésion sociale et réduire les inégalités territoriales. Ainsi l'augmentation du taux SRU est portée par les secteurs Ouest et Centre de la métropole, les plus déficitaires, avec des résultats qui se confirment en 2024 :



- Les taux SRU moyens sont en hausse sur le secteur Ouest de l'agglomération (+1 point depuis 2019), comme Champagne-au-Mont-d'Or ou Dardilly, et sur le secteur Centre (+2 points depuis 2019, essentiellement à Lyon).
- 4 communes de la Métropole connaissent encore des taux supérieurs à 50% : Saint-Fons, Vénissieux, Vaulx-en-Velin et Rillieux-la-Pape. Si le taux SRU à l'Est se stabilise, de nombreux quartiers font l'objet de projets de renouvellement urbain qui proposeront dans les prochaines années un renouvellement et une diversification de l'offre de logements, intégrant une plus grande part de logements libres, de logements intermédiaires ou en accession sociale à la propriété.

À titre d'exemple :

- L'opération sur le **quartier Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin** permettra de produire 1300 logements dont 21% en accession sociale à la propriété, 20% en locatif intermédiaire et le restant en accession libre.
- Dans le cadre du projet **Marché Monmousseau Balmes, à Vénissieux**, ce sont 1 000 logements qui seront proposés dont 720 en accession et 80 en locatif social et 200 en locatif intermédiaire.
- Même logique sur la **ZAC Saint Fons-Carnot-Parmentier à Saint Fons** qui produira, à terme, 360 logements dont 200 en accession à la propriété et 160 locatif intermédiaire,

Cette meilleure répartition de l'effort de construction sociale entre secteurs est liée aux efforts particuliers mis en place sur les communes les plus déficitaires par la Métropole en lien avec les communes, à travers l'extension et/ou la création de secteurs de mixité sociale (SMS) lors des dernières modifications du PLU-H, et une action foncière renforcée.

Au sein des 10 communes faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de carence, 4 communes ont encore un taux SRU inférieur à 15% : Charly, Saint-Genis-les-Ollières, Collonges-au-Mont-d'Or et Sainte-Foy-lès-Lyon. Sur les 28 communes SRU, 3 communes ont un taux également inférieur à 15% : Charbonnières, Quincieux et Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

Bilan contrasté pour la production sociale dans les 28 communes SRU

L'État a fixé des objectifs triennaux pour la période 2023-2025 à toutes les communes qui doivent améliorer leur taux SRU (celles qui ont un taux inférieur à 25% et comptent de + 3500 habitants), soit 28 communes sur l'agglomération lyonnaise.

C'est le bilan de la production sociale sur ces communes par rapport à l'objectif triennal qui leur a été fixé qui déterminera si la commune est carencée ou non.

La Métropole de Lyon est partenaire des communes et de l'État pour aider à atteindre les objectifs.

Sur la période 2023-2025, **12 communes avaient été carencées par l'État** : Mions, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Sainte-Foy-lès-Lyon, Charly, Irigny, Genay, La Tour-de-Salvagny, Tassin-la-Demi-Lune, Caluire-et-Cuire, La Mulatière et Collonges-au-Mont d'Or. La Préfète a repris l'attribution des permis de construire des immeubles collectifs pour 4 d'entre elles : Caluire-et-Cuire, Tassin-la-Demi-Lune, Mions et Saint Genis-Laval.

À la fin de l'année 2024 et alors que les deux tiers de la période triennale d'exécution sont passés, **Genay et La Mulatière** ont atteint leur objectif de production triennale en 2 ans, leur permettant ainsi de faire l'objet d'un arrêté préfectoral de sortie de carence début 2025, notamment avec l'action foncière de la Métropole.

Plusieurs communes, dont **Sainte-Foy-lès-Lyon**, conservent des taux d'avancement très faibles par rapport à leurs objectifs, s'exposant de nouveau à une situation de carence.

« La loi SRU, qui vient de fêter ses 25 ans, est un outil indispensable pour la cohésion des territoires. Sur la Métropole de Lyon, elle donne des résultats tangibles pour le bien vivre-ensemble, avec l'atteinte du taux de 27%, en augmentation de 2 points depuis 2019. Ainsi, malgré un contexte très défavorable pour la création de logements, la Métropole de Lyon poursuit son action en faveur du développement du logement social et de la résorption des inégalités de territoires, avec un réel rééquilibrage Est-Ouest/Centre. Nous devons poursuivre ces efforts, pour une métropole plus juste et plus solidaire ! » déclare **Bruno Bernard**, Président de la Métropole de Lyon

Pour **Renaud Payre**, Vice-Président de la Métropole de Lyon en charge du logement et de l'habitat « Ces résultats encourageants dans la progression du taux SRU sont le fruit du travail de tous les acteurs chaîne du logement : promoteurs, bailleurs sociaux, État, communes, Métropole. Si nous saluons les efforts de plusieurs communes pour améliorer ce taux de logements sociaux, il est aussi très important de continuer à diversifier l'offre de logement dans les secteurs en renouvellement urbain, ce que nous avons engagé avec de nombreux projets au sein de nos ZAC. Il reste regrettable que d'autres territoires conservent des taux d'avancement très faibles faisant persister une géographie très inégalitaire dans notre métropole, malgré notre volonté de dialogue et notre recherche de solutions pour adapter les projets aux réalités des territoires. »

Contact presse

Métropole de Lyon

Laetitia LATAPY, Attachée de presse

llatapy@grandlyon.com

+33 (0)4 26 99 39 51 / +33 (0)6 46 18 90 9